

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE du 7 avril 2016

Délibération n° 2016-09

Date de la convocation : 31/03/2016

Date de la publication : 12/04/2016

PRESENTS : Yannick BOUBÉE, Maire, Emmanuel ALONSO, Isabelle CHEDEVILLE, Claude PAHU, Jocelyne JOANDET, Christian ZYTYNSKI, Virginie FAVERON, Daniel LARREGOLA, Maires-Adjoint, Jean-Jacques PEYRAS, Daniel RIVIERE, Maria Begonia GRACIA, Albert LASBATS, Philippe ZANCHETTA, Yves CARRIÉ, Nicole CASTELLA, Pascale MAZOUAT, Suzan DUCASSE, Anna MECA, Olivier ESCOT-SEP, André BOYRIE, Françoise MAZOUÉ, Jean-Marc LACABANNE, Myriam LAGARDE, Jacques LAPALISSE, Audrey MAUHOURAT, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Simone GASQUET, Chantal BADENCO, Sylvain RULL, Sandra BOCK.

POUVOIRS : Simone GASQUET (pouvoir à Daniel LARREGOLA), Chantal BADENCO (pouvoir à Daniel RIVIERE), Sylvain RULL (pouvoir à Emmanuel ALONSO), Sandra BOCK (pouvoir à Yannick BOUBÉE).

Secrétaire de séance : Isabelle CHEDEVILLE.

Budget Communal : compte de gestion 2015

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Yannick BOUBÉE, Maire, délibérant,

- sur le compte de gestion de l'exercice 2015 de Madame le Receveur,

Déclare que le compte de gestion dressé par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Compte de gestion du Receveur : approbation par le Conseil Municipal :

Exprimés : 29

Pour : 25

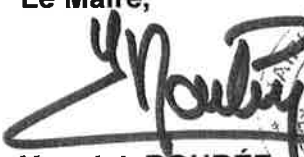
Contre : 0

Abstentions : 4 (M Lacabanne, Mme Mazoué, M Boyrie, Mme Lagarde)

P.C.C.

Aureilhan, le 12 avril 2016.

Le Maire,


Yannick BOUBÉE.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE du 7 avril 2016

Délibération n° 2016-10

Date de la convocation : 31/03/2016

Date de la publication : 12/04/2016

PRESENTS : Yannick BOUBÉE, Maire, Emmanuel ALONSO, Isabelle CHEDEVILLE, Claude PAHU, Jocelyne JOANDET, Christian ZYTYNSKI, Virginie FAVERON, Daniel LARREGOLA, Maires-Adjoint, Jean-Jacques PEYRAS, Daniel RIVIERE, Maria Begonia GRACIA, Albert LASBATS, Philippe ZANCHETTA, Yves CARRIÉ, Nicole CASTELLA, Pascale MAZOUAT, Suzan DUCASSE, Anna MECA, Olivier ESCOT-SEP, André BOYRIE, Françoise MAZOUÉ, Jean-Marc LACABANNE, Myriam LAGARDE, Jacques LAPALISSE, Audrey MAUHOURAT, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Simone GASQUET, Chantal BADENCO, Sylvain RULL, Sandra BOCK.

POUVOIRS : Simone GASQUET (pouvoir à Daniel LARREGOLA), Chantal BADENCO (pouvoir à Daniel RIVIERE), Sylvain RULL (pouvoir à Emmanuel ALONSO), Sandra BOCK (pouvoir à Yannick BOUBÉE).

Secrétaire de séance : Isabelle CHEDEVILLE.

Budget Communal : compte administratif 2015

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur LASBATS délibérant, sur le compte administratif de la commune pour l'année 2015 dressé par Monsieur Yannick BOUBÉE, Maire,

1°/ lui donne acte de la présentation du compte administratif,
lequel peut se résumer ainsi :



Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	recettes
Résultats reportés	683 113,58	0,00	0,00	760 695,76	683 113,58	760 695,76
Opérations de l'exercice	2 667 570,48	2 662 878,30	4 706 100,17	5 794 172,58	7 373 670,65	8 457 050,88
Totaux	3 350 684,06	2 662 878,30	4 706 100,17	6 554 868,34	8 056 784,23	9 217 746,64
Résultat de clôture	687 805,76	0,00	0,00	1 848 768,17	0,00	1 160 962,41
Restes à réaliser	133 508,00	85 000,00			133 508,00	85 000,00
Totaux cumulés	821 313,76	85 000,00	0,00	1 848 768,17	133 508,00	1 245 962,41
Résultats définitifs	736 313,76	0,00	0,00	1 848 768,17	0,00	1 112 454,41

3°/ Constate, pour la comptabilité principale les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion du receveur relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

4°/ Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

5°/ Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Monsieur le Maire se retire au moment du vote du Conseil Municipal sur le compte administratif.

Compte Administratif exercice 2015: Vote du Conseil Municipal :


Exprimés : 27


Pour : 21

Contre : 2 (M Lapalisse, Mme Mauhourat)

Abstentions : 4 (M Lacabanne, Mme Mazoué, M Boyrie, Mme Lagarde).

P.C.C.
Aureilhan, le 12 avril 2016.
Le Maire,


Yannick BOUBÉE.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE du 7 avril 2016

Délibération n° 2016-11

Date de la convocation : 31/03/2016
Date de la publication : 12/04/2016

PRESENTS : Yannick BOUBÉE, Maire, Emmanuel ALONSO, Isabelle CHEDEVILLE, Claude PAHU, Jocelyne JOANDET, Christian ZYTYNSKI, Virginie FAVERON, Daniel LARREGOLA, Maires-Adjointes, Jean-Jacques PEYRAS, Daniel RIVIERE, Maria Begonia GRACIA, Albert LASBATS, Philippe ZANCHETTA, Yves CARRIÉ, Nicole CASTELLA, Pascale MAZOUAT, Suzan DUCASSE, Anna MECA, Olivier ESCOT-SEP, André BOYRIE, Françoise MAZOUÉ, Jean-Marc LACABANNE, Myriam LAGARDE, Jacques LAPALISSE, Audrey MAUHOURAT, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Simone GASQUET, Chantal BADENCO, Sylvain RULL, Sandra BOCK.

POUVOIRS : Simone GASQUET (pouvoir à Daniel LARREGOLA), Chantal BADENCO (pouvoir à Daniel RIVIERE), Sylvain RULL (pouvoir à Emmanuel ALONSO), Sandra BOCK (pouvoir à Yannick BOUBÉE).

Secrétaire de séance : Isabelle CHEDEVILLE.

Affectation des résultats de l'exercice 2015

Le Conseil Municipal d'AUREILHAN, prend acte des résultats de l'exercice 2015 et de leurs affectations.

Résultat d'investissement	€
1- Résultat de l'exercice 2015	- 4 692.18
2- Résultat d'investissement antérieur	- 683 113.58
3- Résultat cumulé	- 687 805.76
4-Restes à réaliser Dépenses	133 508
5-Restes à réaliser Recettes	85 000
6-Résultat cumulé	- 736 313.76
Résultat de fonctionnement	
1-Résultat de fonctionnement 2015	1 088 072.41
2-Résultat de fonctionnement antérieur	760 695.76

3-Résultat cumulé	1 848 768.17
Le conseil municipal décide des affectations suivantes :	
a/ affectation obligatoire d'un déficit de fonctionnement reste disponible	0 1 848 768.17
b/ résorption du déficit d'investissement	- 736 313.76
c/ affectation en réserve complémentaire pour combler un besoin d'investissement	0
d/ le solde est reporté en excédent de fonctionnement	1 112 454.41
Inscriptions au budget N+1	
Total à inscrire à la ligne budgétaire 001 : déficit d'investissement	687 805.76
Total à inscrire au compte 1068 (émission d'un titre de recette)	736 313.76
Total à inscrire à la ligne budgétaire 002 : Excédent de fonctionnement	1 112 454.41
Restes à réaliser en dépenses	133 508
Restes à réaliser en recettes	85 000

Vote :


Exprimés : 29

Pour : 23

Contre : 2 (M Lapalisse, Mme Mauhourat)

Abstentions : 4 (M Lacabanne, Mme Mazoué, M Boyrie, Mme Lagarde)

P.C.C.
Aureilhan, le 12 avril 2016.
Le Maire,


Yannick BOUBÉE.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
 DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE du 7 avril 2016

Délibération n° 2016-12

Date de la convocation : 31/03/2016

Date de la publication : 12/04/2016

PRESENTS : Yannick BOUBÉE, Maire, Emmanuel ALONSO, Isabelle CHEDEVILLE, Claude PAHU, Jocelyne JOANDET, Christian ZYTYNSKI, Virginie FAVERON, Daniel LARREGOLA, Maires-Adjointes, Jean-Jacques PEYRAS, Daniel RIVIERE, Maria Begonia GRACIA, Albert LASBATS, Philippe ZANCHETTA, Yves CARRIÉ, Nicole CASTELLA, Pascale MAZOUAT, Suzan DUCASSE, Anna MECA, Olivier ESCOT-SEP, André BOYRIE, Françoise MAZOUÉ, Jean-Marc LACABANNE, Myriam LAGARDE, Jacques LAPALISSE, Audrey MAUHOURAT, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Simone GASQUET, Chantal BADENCO, Sylvain RULL, Sandra BOCK.

POUVOIRS : Simone GASQUET (pouvoir à Daniel LARREGOLA), Chantal BADENCO (pouvoir à Daniel RIVIERE), Sylvain RULL (pouvoir à Emmanuel ALONSO), Sandra BOCK (pouvoir à Yannick BOUBÉE).

Secrétaire de séance : Isabelle CHEDEVILLE.

Vote des taux des taxes locales 2016

Le Conseil Municipal

Vote :

Exprimés : 29

Pour : 23

Abstentions : 6 (M Lacabanne, Mme Mazoué, M Boyrie, Mme Lagarde, M Lapalisse, Mme Mauhourat).

Contre : 0

fixe les taux des taxes locales pour l'année 2016 comme suit :

TAXES	Bases d'imposition 2016	Taux votés Pour 2016	Produit correspondant €
Taxe d'habitation	11 452 000	13,46 %	1 541 439
Taxe Foncière (bâti)	7 329 000	18,42 %	1 350 002
Taxe Foncière (non bâti)	26 600	59,70 %	15 880
Produit fiscal attendu			2 907 321

Coefficient de variation des taux : 1,00000

P.C.C.
Aureilhan, le 12 avril 2016.
Le Maire,


Yannick BOUBÉE.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE du 7 avril 2016

Délibération n° 2016-13

Date de la convocation : 31/03/2016

Date de la publication : 12/04/2016

PRESENTS : Yannick BOUBÉE, Maire, Emmanuel ALONSO, Isabelle CHEDEVILLE, Claude PAHU, Jocelyne JOANDET, Christian ZYTYNSKI, Virginie FAVERON, Daniel LARREGOLA, Maires-Adjointes, Jean-Jacques PEYRAS, Daniel RIVIERE, Maria Begonia GRACIA, Albert LASBATS, Philippe ZANCHETTA, Yves CARRIÉ, Nicole CASTELLA, Pascale MAZOUAT, Suzan DUCASSE, Anna MECA, Olivier ESCOT-SEP, André BOYRIE, Françoise MAZOUÉ, Jean-Marc LACABANNE, Myriam LAGARDE, Jacques LAPALISSE, Audrey MAUHOURAT, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Simone GASQUET, Chantal BADENCO, Sylvain RULL, Sandra BOCK.

POUVOIRS : Simone GASQUET (pouvoir à Daniel LARREGOLA), Chantal BADENCO (pouvoir à Daniel RIVIERE), Sylvain RULL (pouvoir à Emmanuel ALONSO), Sandra BOCK (pouvoir à Yannick BOUBÉE).

Secrétaire de séance : Isabelle CHEDEVILLE.

Budget communal : budget primitif 2016

Monsieur ZYTYNSKI, rapporteur présente à l'assemblée les propositions de dépenses et de recettes du budget de la commune pour 2016.

La section de fonctionnement qui s'équilibre en recettes et en dépenses à 6 702 991 € est soumise au vote du Conseil Municipal :

⇒ en dépenses au niveau des chapitres globalisés (011-012) et des autres chapitres ;

⇒ en recettes au niveau des chapitres globalisés (013) et des autres chapitres.

Dépenses de fonctionnement

Chapitre 011- charges à caractère général

1 120 000 €

vote : exprimés 29

Pour : 23

Abstentions : 4 (M Lacabanne, Mme Mazoué, M Boyrie, Mme Lagarde)

Contre : 2 (M Lapalisse, Mme Mauhourat)

Chapitre 012- charges de personnel

2 600 000 €

vote : exprimés 29

Pour : 23

Abstentions : 4 (M Lacabanne, Mme Mazoué, M Boyrie, Mme Lagarde)

Contre : 2 (M Lapalisse, Mme Mauhourat)

Chapitre 65- autres charges de gestion courante **1 026 530 €**

vote : exprimés 29

Pour : 23

Abstentions : 4 (M Lacabanne, Mme Mazoué, M Boyrie, Mme Lagarde)

Contre : 2 (M Lapalisse, Mme Mauhourat)

Compte 6574- Subvention associations, personnes privées **288 980 €**

vote : exprimés 29

Pour : 23

Abstentions : 4 (M Lacabanne, Mme Mazoué, M Boyrie, Mme Lagarde)

Contre : 2 (M Lapalisse, Mme Mauhourat)

Détail des subventions en annexe.

Chapitre 66 – charges financières **145 000 €**

vote : exprimés 29

Pour : 23

Abstentions : 4 (M Lacabanne, Mme Mazoué, M Boyrie, Mme Lagarde)

Contre : 2 (M Lapalisse, Mme Mauhourat)

Chapitre 67- charges exceptionnelles **5 000 €**

vote : exprimés 29

Pour : 23

Abstentions : 4 (M Lacabanne, Mme Mazoué, M Boyrie, Mme Lagarde)

Contre : 2 (M Lapalisse, Mme Mauhourat)

022- dépenses imprévues **10 000 €**

vote : exprimés 29

Pour : 23

Abstentions : 4 (M Lacabanne, Mme Mazoué, M Boyrie, Mme Lagarde)

Contre : 2 (M Lapalisse, Mme Mauhourat)

023- virement à la section d'investissement **1 671 661 €**

vote : exprimés 29

Pour : 23

Abstentions : 4 (M Lacabanne, Mme Mazoué, M Boyrie, Mme Lagarde)

Contre : 2 (M Lapalisse, Mme Mauhourat)

042- opération d'ordre entre section **124 800 €**

vote : exprimés 29

Pour : 23

Abstentions : 4 (M Lacabanne, Mme Mazoué, M Boyrie, Mme Lagarde)

Contre : 2 (M Lapalisse, Mme Mauhourat)

Recettes de fonctionnement

Chapitre 013- atténuation de charges **280 000 €**

vote : exprimés 29

Pour : 23

Abstentions : 4 (M Lacabanne, Mme Mazoué, M Boyrie, Mme Lagarde)

Contre : 2 (M Lapalisse, Mme Mauhourat)

Chapitre 70 – produits des services	85 000 €
vote : exprimés 29	
Pour : 23	
Abstentions : 4 (M Lacabanne, Mme Mazoué, M Boyrie, Mme Lagarde)	
Contre : 2 (M Lapalisse, Mme Mauhourat)	
Chapitre 73- impôts et taxes	3 685 230 €
vote : exprimés 29	
Pour : 23	
Abstentions : 4 (M Lacabanne, Mme Mazoué, M Boyrie, Mme Lagarde)	
Contre : 2 (M Lapalisse, Mme Mauhourat)	
Chapitre 74- dotations et participation	1 365 257 €
vote : exprimés 29	
Pour : 23	
Abstentions : 4 (M Lacabanne, Mme Mazoué, M Boyrie, Mme Lagarde)	
Contre : 2 (M Lapalisse, Mme Mauhourat)	
Chapitre 75- autres produits de gestion courante	160 000 €
vote : exprimés 29	
Pour : 23	
Abstentions : 4 (M Lacabanne, Mme Mazoué, M Boyrie, Mme Lagarde)	
Contre : 2 (M Lapalisse, Mme Mauhourat)	
Chapitre 76 – Produits financiers	50 €
vote : exprimés 29	
Pour : 23	
Abstentions : 4 (M Lacabanne, Mme Mazoué, M Boyrie, Mme Lagarde)	
Contre : 2 (M Lapalisse, Mme Mauhourat)	
77- produits exceptionnels	15 000 €
vote : exprimés 29	
Pour : 23	
Abstentions : 4 (M Lacabanne, Mme Mazoué, M Boyrie, Mme Lagarde)	
Contre : 2 (M Lapalisse, Mme Mauhourat)	

La section d'investissement qui s'équilibre en recettes et en dépenses à 3 729 313 € est soumise au vote du conseil municipal au niveau du chapitre avec opérations.

Dépenses d'investissement

-16 – Emprunts et dettes assimilées	425 000 €
vote : exprimés 29	
Pour : 23	
Abstentions : 4 (M Lacabanne, Mme Mazoué, M Boyrie, Mme Lagarde)	
Contre : 2 (M Lapalisse, Mme Mauhourat)	
-27 – Autres immobilisations financières	5 000 €
- déficit reporté	687 805,00 €
- Opérations d'équipement	2 478 000 €
- restes à réaliser	133 508 €

Détail des opérations d'équipement

102- acquisitions **420 000 €**

vote : exprimés 29

Pour : 23

Abstentions : 4 (M Lacabanne, Mme Mazoué, M Boyrie, Mme Lagarde)

Contre : 2 (M Lapalisse, Mme Mauhourat)

103- extension cimetièrre **3 000 €**

vote : exprimés 29

Pour : 23

Abstentions : 4 (M Lacabanne, Mme Mazoué, M Boyrie, Mme Lagarde)

Contre : 2 (M Lapalisse, Mme Mauhourat)

104- bâtiments communaux **997 200 €**

vote : exprimés 29

Pour : 23

Abstentions : 4 (M Lacabanne, Mme Mazoué, M Boyrie, Mme Lagarde)

Contre : 2 (M Lapalisse, Mme Mauhourat)

105- complexe sportif **160 000 €**

vote : exprimés 29

Pour : 23

Abstentions : 4 (M Lacabanne, Mme Mazoué, M Boyrie, Mme Lagarde)

Contre : 2 (M Lapalisse, Mme Mauhourat)

106- voirie et aménagements urbains **728 000 €**

vote : exprimés 29

Pour : 23

Abstentions : 4 (M Lacabanne, Mme Mazoué, M Boyrie, Mme Lagarde)

Contre : 2 (M Lapalisse, Mme Mauhourat)

107- voirie rurale-forêt **9 000 €**

vote : exprimés 29

Pour : 23

Abstentions : 4 (M Lacabanne, Mme Mazoué, M Boyrie, Mme Lagarde)

Contre : 2 (M Lapalisse, Mme Mauhourat)

108- éclairage public **160 000 €**

vote : exprimés 29

Pour : 23

Abstentions : 4 (M Lacabanne, Mme Mazoué, M Boyrie, Mme Lagarde)

Contre : 2 (M Lapalisse, Mme Mauhourat)

116- Hameau des Joulanes **800 €**

vote : exprimés 29

Pour : 23

Abstentions : 4 (M Lacabanne, Mme Mazoué, M Boyrie, Mme Lagarde)

Contre : 2 (M Lapalisse, Mme Mauhourat)

Recettes d'investissement

13-subventions d'investissements **30 000,00€**

vote : exprimés 29

Pour : 23

Abstentions : 4 (M Lacabanne, Mme Mazoué, M Boyrie, Mme Lagarde)

Contre : 2 (M Lapalisse, Mme Mauhourat)

16- emprunt **400 000 €**

vote : exprimés 29

Pour : 23
Abstentions : 4 (M Lacabanne, Mme Mazoué, M Boyrie, Mme Lagarde)
Contre : 2 (M Lapalisse, Mme Mauhourat)

10-dotations, fonds divers, réserves 967 102 €
Dont 1068- excédents de fonctionnement capitalisés 736 313 €

vote : exprimés 29

Pour : 23

Abstentions : 4 (M Lacabanne, Mme Mazoué, M Boyrie, Mme Lagarde)

Contre : 2 (M Lapalisse, Mme Mauhourat)

16-Restes à réaliser 85 000 €

021-virement de la section de fonction. 1 671 661 €

vote : exprimés 29

Pour : 23

Abstentions : 4 (M Lacabanne, Mme Mazoué, M Boyrie, Mme Lagarde)

Contre : 2 (M Lapalisse, Mme Mauhourat)

024- produits des cessions 450 750 €

vote : exprimés 29

Pour : 23

Abstentions : 4 (M Lacabanne, Mme Mazoué, M Boyrie, Mme Lagarde)

Contre : 2 (M Lapalisse, Mme Mauhourat)

040- opérations d'ordre entre section 124 800 €

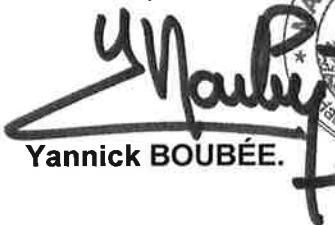
vote : exprimés 29

Pour : 23

Abstentions : 4 (M Lacabanne, Mme Mazoué, M Boyrie, Mme Lagarde)

Contre : 2 (M Lapalisse, Mme Mauhourat)

P.C.C.
Aureilhan, le 12 avril 2016
Le Maire,


Yannick BOUBÉE.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE du 7 avril 2016

Délibération n° 2016-14

Date de la convocation : 31/03/2016
Date de la publication : 12/04/2016

PRESENTS : Yannick BOUBÉE, Maire, Emmanuel ALONSO, Isabelle CHEDEVILLE, Claude PAHU, Jocelyne JOANDET, Christian ZYTYNSKI, Virginie FAVERON, Daniel LARREGOLA, Maires-Adjointes, Jean-Jacques PEYRAS, Daniel RIVIERE, Maria Begonia GRACIA, Albert LASBATS, Philippe ZANCHETTA, Yves CARRIÉ, Nicole CASTELLA, Pascale MAZOUAT, Suzan DUCASSE, Anna MECA, Olivier ESCOT-SEP, André BOYRIE, Françoise MAZOUÉ, Jean-Marc LACABANNE, Myriam LAGARDE, Jacques LAPALISSE, Audrey MAUHOURAT, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Simone GASQUET, Chantal BADENCO, Sylvain RULL, Sandra BOCK.

POUVOIRS : Simone GASQUET (pouvoir à Daniel LARREGOLA), Chantal BADENCO (pouvoir à Daniel RIVIERE), Sylvain RULL (pouvoir à Emmanuel ALONSO), Sandra BOCK (pouvoir à Yannick BOUBÉE).

Secrétaire de séance : Isabelle CHEDEVILLE.

Budget Transports Scolaires : compte de gestion 2015

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Yannick BOUBÉE, Maire, délibérant,
- sur le compte de gestion de l'exercice 2015 du budget Transports Scolaires de Madame le Receveur,

Déclare que le compte de gestion dressé par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Compte de gestion du Receveur : approbation par le Conseil Municipal :

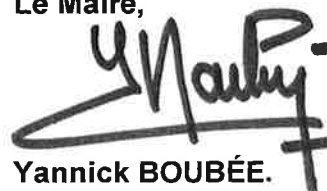
Exprimés : 29

Pour : 25

Contre : 0

Abstentions : 4 (M Lacabanne, Mme Mazoué, M Boyrie, Mme Lagarde)

P.C.C.
Aureilhan, le 12 avril 2016.
Le Maire,


Yannick BOUBÉE.



EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 7 avril 2016

Délibération n° 2016-15

Date de la convocation : 31/03/2016

Date de la publication : 12/04/2016

PRESENTS : Yannick BOUBÉE, Maire, Emmanuel ALONSO, Isabelle CHEDEVILLE, Claude PAHU, Jocelyne JOANDET, Christian ZYTYNSKI, Virginie FAVERON, Daniel LARREGOLA, Maires-Adjoint, Jean-Jacques PEYRAS, Daniel RIVIERE, Maria Begonia GRACIA, Albert LASBATS, Philippe ZANCHETTA, Yves CARRIÉ, Nicole CASTELLA, Pascale MAZOUAT, Suzan DUCASSE, Anna MECA, Olivier ESCOT-SEP, André BOYRIE, Françoise MAZOUÉ, Jean-Marc LACABANNE, Myriam LAGARDE, Jacques LAPALISSE, Audrey MAUHOURAT, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Simone GASQUET, Chantal BADENCO, Sylvain RULL, Sandra BOCK.

POUVOIRS : Simone GASQUET (pouvoir à Daniel LARREGOLA), Chantal BADENCO (pouvoir à Daniel RIVIERE), Sylvain RULL (pouvoir à Emmanuel ALONSO), Sandra BOCK (pouvoir à Yannick BOUBÉE).

Secrétaire de séance : Isabelle CHEDEVILLE.

Budget Transports Scolaires : compte administratif 2015

1°/ lui donne acte de la présentation du compte administratif,
 lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	recettes
Résultats reportés	0.00	0.00	0.00	11 715,62	0.00	11 715,62
Opérations de l'exercice	0.00	0.00	79 632,85	85 119,90	79 632,85	85 119,90
Totaux	0.00	0.00	79 632,85	96 835,52	79 632,85	96 835,52
Résultat de clôture	0.00	0.00	0,00	17 202,67	0,00	17 202,67
Restes à réaliser	0.00	0.00	0,00	0,00	0,00	0,00
Totaux cumulés	0.00	0.00	0,00	17 202,67	0,00	17 202,67
Résultats définitifs	0.00	0.00	0,00	17 202,67	0,00	17 202,67

3°/ Constate, pour la comptabilité principale les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion du receveur relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

4°/ Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

5°/ Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Monsieur le Maire se retire au moment du vote du Conseil Municipal sur le compte administratif du Budget Transports Scolaires.

Compte Administratif Budget Transports Scolaires exercice 2015: Vote du Conseil Municipal :

Exprimés : 27

Pour : 21

Contre : 2 (M Lapalisse, Mme Mauhourat)

Abstentions : 4 (M Lacabanne, M Boyrie, Mme Mazoué, Mme Lagarde)

P.C.C.

Aureilhan, le 12 avril 2016

Le Maire,



Yannick BOUBÉE.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE du 7 avril 2016

Délibération n° 2016-16

Date de la convocation : 31/03/2016

Date de la publication : 12/04/2016

PRESENTS : Yannick BOUBÉE, Maire, Emmanuel ALONSO, Isabelle CHEDEVILLE, Claude PAHU, Jocelyne JOANDET, Christian ZYTYNSKI, Virginie FAVERON, Daniel LARREGOLA, Maires-Adjointes, Jean-Jacques PEYRAS, Daniel RIVIERE, Maria Begonia GRACIA, Albert LASBATS, Philippe ZANCHETTA, Yves CARRIÉ, Nicole CASTELLA, Pascale MAZOUAT, Suzan DUCASSE, Anna MECA, Olivier ESCOT-SEP, André BOYRIE, Françoise MAZOUÉ, Jean-Marc LACABANNE, Myriam LAGARDE, Jacques LAPALISSE, Audrey MAUHOURAT, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Simone GASQUET, Chantal BADENCO, Sylvain RULL, Sandra BOCK.

POUVOIRS : Simone GASQUET (pouvoir à Daniel LARREGOLA), Chantal BADENCO (pouvoir à Daniel RIVIERE), Sylvain RULL (pouvoir à Emmanuel ALONSO), Sandra BOCK (pouvoir à Yannick BOUBÉE).

Secrétaire de séance : Isabelle CHEDEVILLE.

**Budget Transports Scolaires : affectation des résultats
de l'exercice 2015**

**Le Conseil Municipal d'AUREILHAN, prend acte des résultats de l'exercice 2015
et de leurs affectations.**

Résultat d'investissement	€
1- Résultat de l'exercice 2015	0
2- Résultat d'investissement antérieur	0
3- Résultat cumulé	0
4-Restes à réaliser Dépenses	0
5-Restes à réaliser Recettes	0
6-Résultat cumulé	0

Résultat de fonctionnement	
1-Résultat de fonctionnement 2015	5 487.05
2-Résultat de fonctionnement antérieur	11 715.62
3-Résultat cumulé	17 202.67
Le conseil municipal décide des affectations suivantes :	
a/ affectation obligatoire d'un déficit de fonctionnement reste disponible	0 17 202.67
b/ résorption du déficit d'investissement	0
c/ affectation en réserve complémentaire pour combler un besoin d'investissement	0
d/ le solde est reporté en excédent de fonctionnement	17 202.67
Inscriptions au budget N+1	
Total à inscrire à la ligne budgétaire 001 : déficit d'investissement	0
Total à inscrire au compte 1068 (émission d'un titre de recette)	0
Total à inscrire à la ligne budgétaire 002 : Excédent de fonctionnement	17 202.67
Restes à réaliser en dépenses	0
Restes à réaliser en recettes	0

Vote :

Exprimés : 29

Pour : 23

Contre : 2 (M Lapalisse, Mme Mauhourat)

Abstentions : 4 (M Lacabanne, Mme Mazoué, M Boyrie, Mme Lagarde)

P.C.C.

Aureilhan, le 12 avril 2016

Le Maire,


Yannick BOUBÉE.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE du 7 avril 2016

Délibération n° 2016-17

Date de la convocation : 31/03/2016
Date de la publication : 12/04/2016

PRESENTS : Yannick BOUBÉE, Maire, Emmanuel ALONSO, Isabelle CHEDEVILLE, Claude PAHU, Jocelyne JOANDET, Christian ZYTYNSKI, Virginie FAVERON, Daniel LARREGOLA, Maires-Adjoints, Jean-Jacques PEYRAS, Daniel RIVIERE, Maria Begonia GRACIA, Albert LASBATS, Philippe ZANCHETTA, Yves CARRIÉ, Nicole CASTELLA, Pascale MAZOUAT, Suzan DUCASSE, Anna MECA, Olivier ESCOT-SEP, André BOYRIE, Françoise MAZOUÉ, Jean-Marc LACABANNE, Myriam LAGARDE, Jacques LAPALISSE, Audrey MAUHOURAT, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Simone GASQUET, Chantal BADENCO, Sylvain RULL, Sandra BOCK.

POUVOIRS : Simone GASQUET (pouvoir à Daniel LARREGOLA), Chantal BADENCO (pouvoir à Daniel RIVIERE), Sylvain RULL (pouvoir à Emmanuel ALONSO), Sandra BOCK (pouvoir à Yannick BOUBÉE).

Secrétaire de séance : Isabelle CHEDEVILLE.

Budget Transports Scolaires : budget primitif 2016

Monsieur Zytynski, rapporteur présente à l'assemblée les propositions de dépenses et de recettes du budget annexe des Transports Scolaires pour 2016.

La section de fonctionnement qui s'équilibre en recettes et en dépenses à 83 000 € est soumise au vote du Conseil Municipal :

⇒ en dépenses au niveau des chapitres globalisés (011-012) et des autres chapitres ;

⇒ en recettes au niveau des chapitres globalisés (013) et des autres chapitres.

Dépenses de fonctionnement

Chapitre 011- charges à caractère général 71 200 €

Exprimés : 29

Pour : 23

Abstentions : 4 (M Lacabanne, M Boyrie, Mme Mazoué, Mme Lagarde)

Contre : 2 (M Lapalisse, Mme Mauhourat)

Chapitre 012- charges de personnel 11 800 €

Exprimés : 29

Pour : 23

Abstentions : 4 (M Lacabanne, M Boyrie, Mme Mazoué, Mme Lagarde)

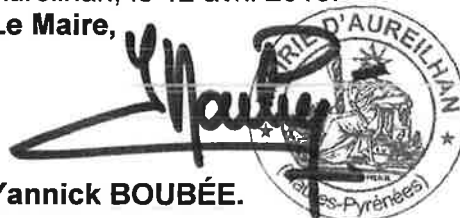
Contre : 2 (M Lapalisse, Mme Mauhourat)

Recettes de fonctionnement

Chapitre 70 – produits des services	3 798 €
Exprimés : 29	
Pour : 23	
Abstentions : 4 (M Lacabanne, M Boyrie, Mme Mazoué, Mme Lagarde)	
Contre : 2 (M Lapalisse, Mme Mauhourat)	
Chapitre 74- Subventions d'exploitation	62 000 €
Exprimés : 29	
Pour : 23	
Abstentions : 4 (M Lacabanne, M Boyrie, Mme Mazoué, Mme Lagarde)	
Contre : 2 (M Lapalisse, Mme Mauhourat)	
Résultat reporté	17 202 €

P.C.C.
Aureilhan, le 12 avril 2016.
Le Maire,

Yannick BOUBÉE.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE du 7 avril 2016

Délibération n° 2016-18

Date de la convocation : 31/03/2016
Date de la publication : 12/04/2016

PRESENTS : Yannick BOUBÉE, Maire, Emmanuel ALONSO, Isabelle CHEDEVILLE, Claude PAHU, Jocelyne JOANDET, Christian ZYTYNSKI, Virginie FAVERON, Daniel LARREGOLA, Maires-Adjointes, Jean-Jacques PEYRAS, Daniel RIVIERE, Maria Begonia GRACIA, Albert LASBATS, Philippe ZANCHETTA, Yves CARRIÉ, Nicole CASTELLA, Pascale MAZOUAT, Suzan DUCASSE, Anna MECA, Olivier ESCOT-SEP, André BOYRIE, Françoise MAZOUÉ, Jean-Marc LACABANNE, Myriam LAGARDE, Jacques LAPALISSE, Audrey MAUHOURAT, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Simone GASQUET, Chantal BADENCO, Sylvain RULL, Sandra BOCK.

POUVOIRS : Simone GASQUET (pouvoir à Daniel LARREGOLA), Chantal BADENCO (pouvoir à Daniel RIVIERE), Sylvain RULL (pouvoir à Emmanuel ALONSO), Sandra BOCK (pouvoir à Yannick BOUBÉE).

Secrétaire de séance : Isabelle CHEDEVILLE.

Budget Blanche Odin : compte de gestion 2015

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Yannick BOUBÉE, Maire, délibérant,
- sur le compte de gestion de l'exercice 2015 du budget annexe Blanche Odin de Madame le Receveur,

Déclare que le compte de gestion dressé par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Compte de gestion du Receveur : approbation par le Conseil Municipal :

Exprimés : 29

Pour : 25

Contre : 0

Abstentions : 4 (M Lacabanne, Mme Mazoué, M Boyrie, Mme Lagarde)

P.C.C.

Aureilhan, le 12 avril 2016.

Le Maire,


Yannick BOUBÉE.



Handwritten marks and scribbles at the top left corner of the page.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE du 7 avril 2016

Délibération n° 2016-19

Date de la convocation : 31/03/2016

Date de la publication : 12/04/2016

PRESENTS : Yannick BOUBÉE, Maire, Emmanuel ALONSO, Isabelle CHEDEVILLE, Claude PAHU, Jocelyne JOANDET, Christian ZYTYNSKI, Virginie FAVERON, Daniel LARREGOLA, Maires-Adjoint, Jean-Jacques PEYRAS, Daniel RIVIERE, Maria Begonia GRACIA, Albert LASBATS, Philippe ZANCHETTA, Yves CARRIÉ, Nicole CASTELLA, Pascale MAZOUAT, Suzan DUCASSE, Anna MECA, Olivier ESCOT-SEP, André BOYRIE, Françoise MAZOUÉ, Jean-Marc LACABANNE, Myriam LAGARDE, Jacques LAPALISSE, Audrey MAUHOURAT, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Simone GASQUET, Chantal BADENCO, Sylvain RULL, Sandra BOCK.

POUVOIRS : Simone GASQUET (pouvoir à Daniel LARREGOLA), Chantal BADENCO (pouvoir à Daniel RIVIERE), Sylvain RULL (pouvoir à Emmanuel ALONSO), Sandra BOCK (pouvoir à Yannick BOUBÉE).

Secrétaire de séance : Isabelle CHEDEVILLE.

Budget Blanche Odin : compte administratif 2015

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur LASBATS délibérant sur le compte administratif pour l'année 2015 dressé par Monsieur Yannick BOUBÉE, Maire,

1°/ lui donne acte de la présentation du compte administratif,
lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	recettes
Résultats reportés	3 385,53	0,00	0,00	15 166,10	3 385,53	15 166,10
Opérations de l'exercice	3 523,00	3 385,53	600,14	8 639,40	4 123,14	12 024,93
Totaux	6 908,53	3 385,53	600,14	23 805,50	7 508,67	27 191,03
Résultat de clôture	3 523,00	0,00	0,00	23 205,36	0,00	19 682,36
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Totaux cumulés	3 523,00	0,00	0,00	23 205,36	0,00	19 682,36
Résultats définitifs	3 523,00	0,00	0,00	23 205,36	0,00	19 682,36

3°/ Constate, pour la comptabilité principale les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion du receveur relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

4°/ Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

5°/ Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Monsieur le Maire se retire au moment du vote du Conseil Municipal sur le compte administratif.

Compte Administratif Budget annexe Blanche Odin exercice 2015: Vote du conseil municipal :

Exprimés : 27

Pour : 21

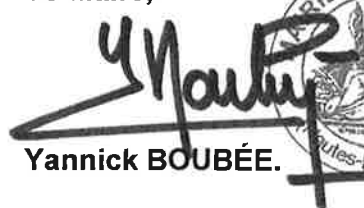
Contre : 2 (M Lapalisse)

Abstentions : 4 (M Lacabanne, Mme Mazoué, M Boyrie, Mme Lagarde)

P.C.C.

Aureilhan, le 12 avril 2016

Le Maire,


Yannick BOUBÉE.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 7 avril 2016

Délibération n° 2016-20

Date de la convocation : 31/03/2016

Date de la publication : 12/04/2016

PRESENTS : Yannick BOUBÉE, Maire, Emmanuel ALONSO, Isabelle CHEDEVILLE, Claude PAHU, Jocelyne JOANDET, Christian ZYTYNSKI, Virginie FAVERON, Daniel LARREGOLA, Maires-Adjoint, Jean-Jacques PEYRAS, Daniel RIVIERE, Maria Begonia GRACIA, Albert LASBATS, Philippe ZANCHETTA, Yves CARRIÉ, Nicole CASTELLA, Pascale MAZOUAT, Suzan DUCASSE, Anna MECA, Olivier ESCOT-SEP, André BOYRIE, Françoise MAZOUÉ, Jean-Marc LACABANNE, Myriam LAGARDE, Jacques LAPALISSE, Audrey MAUHOURAT, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Simone GASQUET, Chantal BADENCO, Sylvain RULL, Sandra BOCK.

POUVOIRS : Simone GASQUET (pouvoir à Daniel LARREGOLA), Chantal BADENCO (pouvoir à Daniel RIVIERE), Sylvain RULL (pouvoir à Emmanuel ALONSO), Sandra BOCK (pouvoir à Yannick BOUBÉE).

Secrétaire de séance : Isabelle CHEDEVILLE.

Budget Blanche Odin : affectation des résultats de l'exercice 2015

Le Conseil Municipal d'AUREILHAN, prend acte des résultats de l'exercice 2015 et de leurs affectations.

Résultat d'investissement	€
1- Résultat de l'exercice 2015	- 137.47
2- Résultat d'investissement antérieur	- 3 385.53
3- Résultat cumulé	- 3 523.00
4-Restes à réaliser Dépenses	0
5-Restes à réaliser Recettes	0
6-Résultat cumulé	- 3 523.00
Résultat de fonctionnement	
1-Résultat de fonctionnement 2015	8 039.26
2-Résultat de fonctionnement antérieur	15 166.10

3-Résultat cumulé	23 205.36
Le conseil municipal décide des affectations suivantes :	
a/ affectation obligatoire d'un déficit de fonctionnement reste disponible	0 23 205.36
b/ résorption du déficit d'investissement	- 3 523.00
c/ affectation en réserve complémentaire pour combler un besoin d'investissement	0
d/ le solde est reporté en excédent de fonctionnement	19 682.36
Inscriptions au budget N+1	
Total à inscrire à la ligne budgétaire 001 : déficit d'investissement	3 523.00
Total à inscrire au compte 1068 (émission d'un titre de recette)	3 523.00
Total à inscrire à la ligne budgétaire 002 : Excédent de fonctionnement	19 682.36
Restes à réaliser en dépenses	0
Restes à réaliser en recettes	0

Vote :

Exprimés : 29

Pour : 23

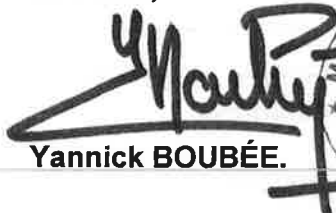
Contre : 0

Abstentions : 6 (M Lacabanne, Mme Mazoué, M Boyrie, Mme Lagarde, M Lapalisse, Mme Mauhourat)

P.C.C.

Aureilhan, le 12 avril 2016.

Le Maire,


Yannick BOUBÉE.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE du 7 avril 2016

Délibération n° 2016-21

Date de la convocation : 31/03/2016

Date de la publication : 12/04/2016

PRESENTS : Yannick BOUBÉE, Maire, Emmanuel ALONSO, Isabelle CHEDEVILLE, Claude PAHU, Jocelyne JOANDET, Christian ZYTYNSKI, Virginie FAVERON, Daniel LARREGOLA, Maires-Adjoint, Jean-Jacques PEYRAS, Maria Begonia GRACIA, Albert LASBATS, Philippe ZANCHETTA, Yves CARRIÉ, Nicole CASTELLA, Pascale MAZOUAT, Suzan DUCASSE, Anna MECA, Olivier ESCOT-SEP, André BOYRIE, Françoise MAZOUÉ, Jean-Marc LACABANNE, Myriam LAGARDE, Jacques LAPALISSE, Audrey MAUHOURAT, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Simone GASQUET, Chantal BADENCO, Sylvain RULL, Sandra BOCK, Daniel RIVIERE.

POUVOIRS : Simone GASQUET (pouvoir à Daniel LARREGOLA), Sylvain RULL (pouvoir à Emmanuel ALONSO), Sandra BOCK (pouvoir à Yannick BOUBÉE).

Secrétaire de séance : Isabelle CHEDEVILLE.

Budget Blanche Odin : budget primitif 2016

Monsieur Zytynski, rapporteur présente à l'assemblée les propositions de dépenses et de recettes du budget annexe Blanche Odin pour 2016.

La section de fonctionnement qui s'équilibre en recettes et en dépenses à 28 282 € est soumise au vote du Conseil Municipal :

⇒ en dépenses au niveau des chapitres globalisés (011-012) et des autres chapitres ;

⇒ en recettes au niveau des chapitres globalisés (013) et des autres chapitres.

Dépenses de fonctionnement

Chapitre 011- charges à caractère général

23 482 €

Exprimés : 27

Pour : 21

Contre : 2 (M Lapalisse, Mme Mauhourat)

Abstentions : 4 (M Lacabanne, Mme Mazoué, M Boyrie, Mme Lagarde)

Chapitre 66 – charges financières

1 000 €

Exprimés : 27

Pour : 21

Contre : 2 (M Lapalisse, Mme Mauhourat)

Abstentions : 4 (M Lacabanne, Mme Mazoué, M Boyrie, Mme Lagarde)

Chapitre 023 – virement à la section d’investissement **3 800 €**

Exprimés : 27

Pour : 21

Contre : 2 (M Lapalisse, Mme Mauhourat)

Abstentions : 4 (M Lacabanne, Mme Mazoué, M Boyrie, Mme Lagarde)

Recettes de fonctionnement

Chapitre 75- autres produits de gestion courante **8 600 €**

Exprimés : 27

Pour : 21

Contre : 2 (M Lapalisse, Mme Mauhourat)

Abstentions : 4 (M Lacabanne, Mme Mazoué, M Boyrie, Mme Lagarde)

Résultat reporté : **19 682 €**

La section d’investissement qui s’équilibre en recettes et en dépenses à 7 323 € est soumise au vote du conseil municipal au niveau du chapitre.

Dépenses d’investissement

chapitre 16- Emprunts et dettes assimilées **3 800 €**

Exprimés : 27

Pour : 21

Contre : 2 (M Lapalisse, Mme Mauhourat)

Abstentions : 4 (M Lacabanne, Mme Mazoué, M Boyrie, Mme Lagarde)

Déficit reporté **3 523 €**

Recettes d’investissement

1068 – excédents fonctionnement **3 523€**

Exprimés : 27

Pour : 21

Contre : 2 (M Lapalisse, Mme Mauhourat)

Abstentions : 4 (M Lacabanne, Mme Mazoué, M Boyrie, Mme Lagarde)

021 – virement de la section de fonctionnement **3 800 €**

Exprimés : 27

Pour : 21

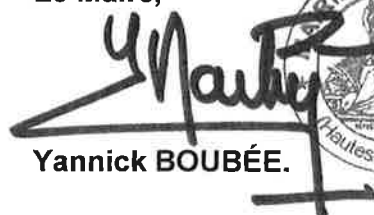
Contre : 2 (M Lapalisse, Mme Mauhourat)

Abstentions : 4 (M Lacabanne, Mme Mazoué, M Boyrie, Mme Lagarde)

P.C.C.

Aureilhan, le 12 avril 2016.

Le Maire,


Yannick BOUBÉE.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE du 7 avril 2016

Délibération n° 2016-22

Date de la convocation : 31/03/2016

Date de la publication : 12/04/2016

PRESENTS : Yannick BOUBÉE, Maire, Emmanuel ALONSO, Isabelle CHEDEVILLE, Claude PAHU, Jocelyne JOANDET, Christian ZYTYNSKI, Virginie FAVERON, Daniel LARREGOLA, Maires-Adjoint, Jean-Jacques PEYRAS, Daniel RIVIERE, Maria Begonia GRACIA, Albert LASBATS, Philippe ZANCHETTA, Yves CARRIÉ, Nicole CASTELLA, Pascale MAZOUAT, Suzan DUCASSE, Anna MECA, Olivier ESCOT-SEP, André BOYRIE, Françoise MAZOUÉ, Jean-Marc LACABANNE, Myriam LAGARDE, Jacques LAPALISSE, Audrey MAUHOURAT, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Simone GASQUET, Chantal BADENCO, Sylvain RULL, Sandra BOCK.

POUVOIRS : Simone GASQUET (pouvoir à Daniel LARREGOLA), Chantal BADENCO (pouvoir à Daniel RIVIERE), Sylvain RULL (pouvoir à Emmanuel ALONSO), Sandra BOCK (pouvoir à Yannick BOUBÉE).

Secrétaire de séance : Isabelle CHEDEVILLE.

**Renouvellement de la convention avec l'ASCA
pour le versement de la subvention communale**

Monsieur PAHU, Maire-Adjoint, expose que conformément aux textes relatifs aux concours financiers des collectivités territoriales aux clubs sportifs, lorsque la subvention attribuée dépasse un montant annuel de 23 000 euros, la Commune doit conclure une convention avec l'association bénéficiaire, définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention.



Monsieur PAHU propose au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention avec l'ASCA (cette convention est transmise en annexe).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention entre la Commune d'Aureilhan et l'ASCA pour l'exercice budgétaire 2016.

P.C.C.

Aureilhan, le 12 avril 2016

Le Maire,


Yannick BOUBÉE. 

Accusé de réception en préfecture
065-216500470-20160407-D2016-22-DE
Date de télétransmission : 13/04/2016
Date de réception préfecture : 13/04/2016

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE du 7 avril 2016

Délibération n° 2016-23

Date de la convocation : 31/03/2016

Date de la publication : 12/04/2016

PRESENTS : Yannick BOUBÉE, Maire, Emmanuel ALONSO, Isabelle CHEDEVILLE, Claude PAHU, Jocelyne JOANDET, Christian ZYTYNSKI, Virginie FAVERON, Daniel LARREGOLA, Maires-Adjointes, Jean-Jacques PEYRAS, Daniel RIVIERE, Maria Begonia GRACIA, Albert LASBATS, Philippe ZANCHETTA, Yves CARRIÉ, Nicole CASTELLA, Pascale MAZOUAT, Suzan DUCASSE, Anna MECA, Olivier ESCOT-SEP, André BOYRIE, Françoise MAZOUÉ, Jean-Marc LACABANNE, Myriam LAGARDE, Jacques LAPALISSE, Audrey MAUHOURET, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Simone GASQUET, Chantal BADENCO, Sylvain RULL, Sandra BOCK.

POUVOIRS : Simone GASQUET (pouvoir à Daniel LARREGOLA), Chantal BADENCO (pouvoir à Daniel RIVIERE), Sylvain RULL (pouvoir à Emmanuel ALONSO), Sandra BOCK (pouvoir à Yannick BOUBÉE).

Secrétaire de séance : Isabelle CHEDEVILLE.

**Révision de la participation des communes de résidence aux frais de
fonctionnement des écoles : année scolaire 2016/2017**

Madame FAVERON, Maire-Adjointe expose que l'article L 212-8 du Code de l'Education définit les modalités de répartition intercommunale des dépenses de fonctionnement générées par l'accueil d'enfants de plusieurs Communes. Il dispose notamment que cette répartition se fait par accord entre la Commune d'accueil et la Commune de résidence. A défaut, la contribution de chaque Commune est fixée par le représentant de l'Etat dans le département, après avis du Conseil Départemental de l'Education Nationale. Le Maire de la Commune de résidence n'est cependant tenu de participer financièrement, lorsqu'il dispose des capacités d'accueil nécessaires dans son école, que s'il a donné son accord à la scolarisation hors commune et dans un certain nombre de cas de dérogations limitativement énumérées.

L'article R 212-21 du même code précise que la Commune de résidence est tenue de participer financièrement à la scolarisation d'enfants dans une autre Commune dans les cas suivants :

- père et mère ou tuteurs légaux de l'enfant exerçant une activité professionnelle lorsqu'ils résident dans une Commune qui n'assure pas directement ou indirectement la restauration et la garde des enfants, ou l'une seulement de ces deux prestations ;
- état de santé de l'enfant nécessitant une hospitalisation fréquente ou des soins réguliers et prolongés, assurés dans la Commune d'accueil et ne pouvant l'être dans la Commune de résidence ;
- frère ou sœur de l'enfant inscrit la même année scolaire dans une école maternelle, une classe enfantine ou une école élémentaire publique de la Commune

Accusé de réception en préfecture
065-216500470-20160407-D2016-23-DE
Date de télétransmission : 13/04/2016
Date de réception préfecture : 13/04/2016

d'accueil lorsque l'inscription du frère ou de la sœur dans cette Commune est justifiée;

- par l'absence de capacité d'accueil dans la Commune de résidence.

Vu la circulaire 2007-142 du 27 août 2007,

Considérant que la répartition des dépenses de fonctionnement se fait par accord entre la Commune d'accueil et la Commune de résidence,

Le coût par élève est calculé en divisant l'ensemble des charges de fonctionnement des écoles publiques maternelles et élémentaires par le nombre total d'élèves scolarisés.

Considérant que le coût financier moyen en 2015 s'élève à :

- 1909 € pour un enfant scolarisé en classe maternelle,
- 672 € pour un enfant scolarisé en classe élémentaire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité de 23 voix pour et 6 abstentions (M Lacabanne, Mme Mazoué, M Boyrie, Mme Lagarde, M Lapalisse, Mme Mauhourat) :

- DECIDE que le montant de la participation aux frais de fonctionnement des écoles pour l'année scolaire 2016/2017 demandée aux Communes de résidence pour chaque enfant fréquentant :

⇒ **une classe maternelle de la Commune** sera de :

- 1909 € si le potentiel financier de la Commune de résidence est égal ou supérieur à celui d'AUREILHAN (coût réel) ;
- 1336 € si le potentiel financier de la Commune de résidence est inférieur à celui d'AUREILHAN.

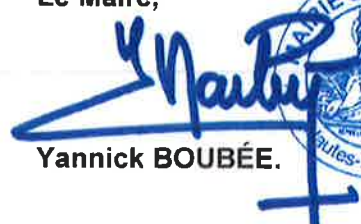
⇒ **une classe élémentaire de la Commune** sera de :


- 672 € si le potentiel financier de la Commune de résidence est égal ou supérieur à celui d'AUREILHAN (coût réel) ;
- 470 € si le potentiel financier de la Commune de résidence est inférieur à celui d'AUREILHAN.

- AUTORISE le Maire à signer les conventions avec les communes concernées.

- DIT que les participations seront encaissées à la fin de l'année scolaire 2016/2017 et imputées à l'article 7474 du budget de l'exercice en cours.

P.C.C.
Aureilhan, le 12 avril 2016.
Le Maire,


Yannick BOUBÉE.



Accusé de réception en préfecture
065-216500470-20160407-D2016-23-DE
Date de télétransmission : 13/04/2016
Date de réception préfecture : 13/04/2016

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE du 7 avril 2016

Délibération n° 2016-24

Date de la convocation : 31/03/2016

Date de la publication : 12/04/2016

PRESENTS : Yannick BOUBÉE, Maire, Emmanuel ALONSO, Isabelle CHEDEVILLE, Claude PAHU, Jocelyne JOANDET, Christian ZYTYNSKI, Virginie FAVERON, Daniel LARREGOLA, Maires-Adjointes, Jean-Jacques PEYRAS, Daniel RIVIERE, Maria Begonia GRACIA, Albert LASBATS, Philippe ZANCHETTA, Yves CARRIÉ, Nicole CASTELLA, Pascale MAZOUAT, Suzan DUCASSE, Anna MECA, Olivier ESCOT-SEP, André BOYRIE, Françoise MAZOUÉ, Jean-Marc LACABANNE, Myriam LAGARDE, Jacques LAPALISSE, Audrey MAUHOURET, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Simone GASQUET, Chantal BADENCO, Sylvain RULL, Sandra BOCK.

POUVOIRS : Simone GASQUET (pouvoir à Daniel LARREGOLA), Chantal BADENCO (pouvoir à Daniel RIVIERE), Sylvain RULL (pouvoir à Emmanuel ALONSO), Sandra BOCK (pouvoir à Yannick BOUBÉE).

Secrétaire de séance : Isabelle CHEDEVILLE.

Révision des tarifs du restaurant scolaire et de la garderie

Madame Virginie FAVERON, Maire-Adjointe, propose au Conseil Municipal de modifier les tarifs des services périscolaires comme suit:

**RESTAURANT SCOLAIRE
2016/2017**

TARIFS AUREILHAN

Ecoles maternelles :

Tranches quotient familial		Forfait mensuel	Base de remboursement	Tarif occasionnel
A	499	26,00 €	1,90 €	2,50 €
B	500 749	35,00 €	2,50 €	3,10 €
C	750 999	45,50 €	3,20 €	3,70 €
D	1000 1199	48,00 €	3,45 €	4,30 €
E	1200 1499	52,00 €	3,70 €	4,90 €
F	1500 1999	60,00 €	4,30 €	5,50 €
G	2000	70,00 €	5,00 €	6,20 €

Accusé de réception en préfecture
065-216500470-20160407-D2016-24-DE
Date de télétransmission : 13/04/2016
Date de réception préfecture : 13/04/2016

Ecoles élémentaires :

Tranches quotient familial			Forfait mensuel	Base de remboursement	Tarif occasionnel
A		499	26,00 €	1,90 €	3,25 €
B	500	749	35,00 €	2,50 €	3,90 €
C	750	999	45,50 €	3,20 €	4,90 €
D	1000	1199	48,00 €	3,45 €	5,90 €
E	1200	1499	52,00 €	3,70 €	6,20 €
F	1500	1999	60,00 €	4,30 €	6,50 €
G	2000		70,00 €	5,00 €	6,90 €

TARIFS EXTERIEURS

Tranches quotient familial			EXTERIEUR		
			Forfait mensuel	Base de remboursement	Tarif occasionnel
A		499	60,00 €	4,30 €	6,00 €
B	500	749	65,00 €	4,70 €	6,20 €
C	750	999	70,00 €	5,00 €	6,30 €
D	1000	1199	75,00 €	5,40 €	6,50 €
E	1200	1499	80,00 €	5,80 €	6,80 €
F	1500	1999	85,00 €	6,10 €	7,00 €
G	2000		95,00 €	6,80 €	7,50 €

Tarif de restauration pour les Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)

Tranches quotient familial			AUREILHAN	EXTERIEUR
A		499	2,25 €	5,10 €
B	500	749	3,20 €	5,30 €
C	750	999	3,90 €	5,60 €
D	1000	1199	4,10 €	5,80 €
E	1200	1499	4,50 €	6,30 €
F	1500	1999	5,00 €	6,80 €
G	2000		6,80 €	7,50 €

Tarif de restauration pour les commensaux

5,10 €

Tarif des repas exceptionnels

13,25 €

**GARDERIE
2016/2017**

	Tranches quotient familial		FORFAIT MENSUEL	
			AUREILHAN	EXTERIEUR
A		499	18,50 €	22,00 €
B	500	749	19,50 €	23,00 €
C	750	999	20,50 €	24,00 €
D	1000	1199	21,50 €	25,00 €
E	1200	1499	22,50 €	26,00 €
F	1500	1999	23,50 €	27,00 €
G	2000		24,50 €	28,00 €

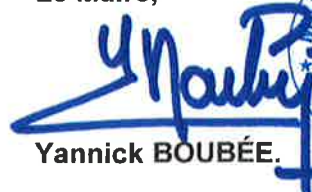
OCCASIONNEL	
AUREILHAN	EXTERIEUR
3,15 €	3,50 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité de 23 voix pour et 6 abstentions (M Lacabanne, Mme Mazoué, M Boyrie, Mme Lagarde, M Lapalisse, Mme Mauhourat) décide d'approuver les tarifs des services périscolaires comme précisé ci-avant.

P.C.C.

Aureilhan, le 12 avril 2016

Le Maire,


Yannick BOUBÉE.



Accusé de réception en préfecture
065-216500470-20160407-D2016-24-DE
Date de télétransmission : 13/04/2016
Date de réception préfecture : 13/04/2016



Accusé de réception en préfecture
065-216500470-20160407-D2016-24-DE
Date de télétransmission : 13/04/2016
Date de réception préfecture : 13/04/2016

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE du 7 avril 2016

Délibération n° 2016-25

Date de la convocation : 31/03/2016
Date de la publication : 12/04/2016

PRESENTS : Yannick BOUBÉE, Maire, Emmanuel ALONSO, Isabelle CHEDEVILLE, Claude PAHU, Jocelyne JOANDET, Christian ZYTYNSKI, Virginie FAVERON, Daniel LARREGOLA, Maires-Adjointes, Jean-Jacques PEYRAS, Daniel RIVIERE, Maria Begonia GRACIA, Albert LASBATS, Philippe ZANCHETTA, Yves CARRIÉ, Nicole CASTELLA, Pascale MAZOUAT, Suzan DUCASSE, Anna MECA, Olivier ESCOT-SEP, André BOYRIE, Françoise MAZOUÉ, Jean-Marc LACABANNE, Myriam LAGARDE, Jacques LAPALISSE, Audrey MAUHOURAT, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Simone GASQUET, Chantal BADENCO, Sylvain RULL, Sandra BOCK.

POUVOIRS : Simone GASQUET (pouvoir à Daniel LARREGOLA), Chantal BADENCO (pouvoir à Daniel RIVIERE), Sylvain RULL (pouvoir à Emmanuel ALONSO), Sandra BOCK (pouvoir à Yannick BOUBÉE).

Secrétaire de séance : Isabelle CHEDEVILLE.

Approbation du règlement intérieur des services périscolaires

Madame FAVERON, Maire-Adjointe, expose que le règlement intérieur des activités périscolaires a pour objet de préciser les règles de fonctionnement des différents services proposés ainsi que les droits et obligations des familles.

Il vise notamment à informer les utilisateurs sur :

- Le fonctionnement des différents services
- Les modalités d'inscription
- Les modalités de facturation

Ce document, révisé et simplifié rappelle en première partie les dispositions communes à tous les services périscolaires puis les spécificités relatives à chaque service. Il vous est transmis en annexe.

Il entrera en vigueur à la rentrée de septembre 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité de 27 voix pour et 2 voix contre (M Lapalisse, Mme Mauhourat) :

- décide d'approuver le règlement intérieur des activités périscolaires tel qu'annexé à la présente délibération,
- précise que ce règlement entrera en vigueur à la rentrée de septembre 2016.

P.C.C.

Aureilhan, le 12 avril 2016

Le Maire


Yannick BOUBÉE.



Accusé de réception en préfecture
065-216500470-20160407-D2015-25-DE
Date de télétransmission : 13/04/2016
Date de réception préfecture : 13/04/2016

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE du 7 avril 2016

Délibération n° 2016-26

Date de la convocation : 31/03/2016

Date de la publication : 12/04/2016

PRESENTS : Yannick BOUBÉE, Maire, Emmanuel ALONSO, Isabelle CHEDEVILLE, Claude PAHU, Jocelyne JOANDET, Christian ZYTYNSKI, Virginie FAVERON, Daniel LARREGOLA, Maires-Adjointes, Jean-Jacques PEYRAS, Daniel RIVIERE, Maria Begonia GRACIA, Albert LASBATS, Philippe ZANCHETTA, Yves CARRIÉ, Nicole CASTELLA, Pascale MAZOUAT, Suzan DUCASSE, Anna MECA, Olivier ESCOT-SEP, André BOYRIE, Françoise MAZOUÉ, Jean-Marc LACABANNE, Myriam LAGARDE, Jacques LAPALISSE, Audrey MAUHOURAT, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Simone GASQUET, Chantal BADENCO, Sylvain RULL, Sandra BOCK.

POUVOIRS : Simone GASQUET (pouvoir à Daniel LARREGOLA), Chantal BADENCO (pouvoir à Daniel RIVIERE), Sylvain RULL (pouvoir à Emmanuel ALONSO), Sandra BOCK (pouvoir à Yannick BOUBÉE).

Secrétaire de séance : Isabelle CHEDEVILLE.

Demande de subventions pour la réhabilitation du Centre Jean Jaurès

Monsieur ZYTYNSKI, Maire-Adjoint, expose que le Centre Jean Jaurès a été construit en 1965 pour répondre aux besoins de la population en matière de pratiques sportives et culturelles. Ce bâtiment est utilisé pour des activités scolaires et périscolaires, pour des activités sportives mais a également une fonction sociale non négligeable (organisation de différentes manifestations festives et conviviales).

Monsieur ZYTYNSKI précise qu'il est nécessaire d'entreprendre d'importants travaux de réhabilitation de ce bâtiment pour :

- diminuer les coûts de fonctionnement (rénovation thermique en particulier) ;
- sécuriser et améliorer les conditions d'utilisation (mise aux normes) ;
- développer l'attractivité de cet équipement structurant vieillissant.

Monsieur ZYTYNSKI rajoute que le faible potentiel financier de la Commune engendre des difficultés à financer ce type d'opération, pourtant indispensable à la préservation du patrimoine communal et à de bonnes pratiques de son utilisation. Il est donc nécessaire de solliciter différents financeurs qui sont susceptibles de participer à cette opération.

Pour ce faire, Monsieur ZYTYNSKI propose d'approuver le plan de financement suivant et d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès de chaque financeur.

Dépenses	Montant hors taxes de l'opération	Montant TTC de l'opération	Recettes	Montant TTC
Réhabilitation du Centre Jean Jaurès	1 290 688 €	1 548 825,60 €	Subvention Etat, Montant sollicité	640 534 €
			Subvention au titre du Contrat Régional Unique Montant sollicité	136 360 €
			Subvention du Département au titre de la dynamisation des Communes Urbaines Montant sollicité	103 255 €
			Commune sur fonds propres	668 676,60 (dont TVA : 258 137,60)
Total	1 290 688 €	1 548 825,60 €	Total	1 548 825,60 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité de 27 voix pour et 2 abstentions (M Lapalisse, Mme Mauhourat) décide :

- d'approuver le plan de financement tel que présenté ci-dessus ;
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou en son absence le 1^{er} Maire-Adjoint, à solliciter les subventions auprès de l'Etat, du Feder, de la Région, du Département ;
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou en son absence le 1^{er} Maire-Adjoint, à signer toutes pièces nécessaires.

P.C.C.
Aureilhan, le 12 avril 2016.
Le Maire,



Yannick Boubée
Yannick BOUBÉE.

Accusé de réception en préfecture
065-216500470-20160407-D2016-26-DE
Date de télétransmission : 13/04/2016
Date de réception préfecture : 13/04/2016

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE du 7 avril 2016

Délibération n° 2016-27

Date de la convocation : 31/03/2016

Date de la publication : 12/04/2016

PRESENTS : Yannick BOUBÉE, Maire, Emmanuel ALONSO, Isabelle CHEDEVILLE, Claude PAHU, Jocelyne JOANDET, Christian ZYTYNSKI, Virginie FAVERON, Daniel LARREGOLA, Maires-Adjoints, Jean-Jacques PEYRAS, Daniel RIVIERE, Maria Begonia GRACIA, Albert LASBATS, Philippe ZANCHETTA, Yves CARRIÉ, Nicole CASTELLA, Pascale MAZOUAT, Suzan DUCASSE, Anna MECA, Olivier ESCOT-SEP, André BOYRIE, Françoise MAZOUÉ, Jean-Marc LACABANNE, Myriam LAGARDE, Jacques LAPALISSE, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Simone GASQUET, Chantal BADENCO, Sylvain RULL, Sandra BOCK, Audrey MAUHOURET.

POUVOIRS : Simone GASQUET (pouvoir à Daniel LARREGOLA), Chantal BADENCO (pouvoir à Daniel RIVIERE), Sylvain RULL (pouvoir à Emmanuel ALONSO), Sandra BOCK (pouvoir à Yannick BOUBÉE).

Secrétaire de séance : Isabelle CHEDEVILLE.

**Demande de subvention au titre du Contrat Régional Unique
pour les travaux d'accessibilité dans les bâtiments communaux**

Monsieur ALONSO, Maire-Adjoint, expose au Conseil Municipal que les travaux d'accessibilité dans les bâtiments communaux sont susceptibles d'être subventionnés par la Région dans le cadre du Contrat Régional Unique. A ce titre, Monsieur ALONSO propose de présenter pour l'année 2016, un montant de travaux d'accessibilité de 15 180 € HT comme précisé dans le plan de financement suivant :

Dépenses	Montant hors taxes de l'opération	Montant TTC de l'opération	Recettes	Montant TTC
Travaux d'accessibilité dans les bâtiments communaux	15 180€	18 216 €	Subvention au titre du Contrat Régional Unique Montant sollicité	5 313 €
			Commune sur fonds propres	12 903 €
Total	15 180 €	18 216 €	Total	18 216€

Accusé de réception en préfecture
065-216500470-20160407-D2016-27-DE
Date de télétransmission : 13/04/2016
Date de réception préfecture : 13/04/2016


Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :



- d'approuver le plan de financement tel que présenté ci-dessus ;
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou en son absence le 1^{er} Maire-Adjoint, à solliciter la subvention auprès de la Région;
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou en son absence le 1^{er} Maire-Adjoint, à signer toutes pièces nécessaires.

P.C.C.

Aureilhan, le 12 avril 2016.

Le Maire,


Yannick BOUBÉE.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE du 7 avril 2016

Délibération n° 2016-28

Date de la convocation : 31/03/2016

Date de la publication : 12/04/2016

PRESENTS : Yannick BOUBÉE, Maire, Emmanuel ALONSO, Isabelle CHEDEVILLE, Claude PAHU, Jocelyne JOANDET, Christian ZYTYNSKI, Virginie FAVERON, Daniel LARREGOLA, Maires-Adjoints, Jean-Jacques PEYRAS, Daniel RIVIERE, Maria Begonia GRACIA, Albert LASBATS, Philippe ZANCHETTA, Yves CARRIÉ, Nicole CASTELLA, Pascale MAZOUAT, Suzan DUCASSE, Anna MECA, Olivier ESCOT-SEP, André BOYRIE, Françoise MAZOUÉ, Jean-Marc LACABANNE, Myriam LAGARDE, Jacques LAPALISSE, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Simone GASQUET, Chantal BADENCO, Sylvain RULL, Sandra BOCK, Audrey MAUHOURAT.

POUVOIRS : Simone GASQUET (pouvoir à Daniel LARREGOLA), Chantal BADENCO (pouvoir à Daniel RIVIERE), Sylvain RULL (pouvoir à Emmanuel ALONSO), Sandra BOCK (pouvoir à Yannick BOUBÉE).

Secrétaire de séance : Isabelle CHEDEVILLE.

Ressources Humaines : création d'un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe

Madame JOANDET, Maire-Adjoint, expose que dans le cadre de l'avancement de grade des agents et après avis favorable de la Commission Administrative Paritaire, un agent communal peut bénéficier d'un avancement au grade d'adjoint technique principal 1^{ère} classe. Suite à l'avis de la Commission Affaires Générales réunie le 30 mars, Madame JOANDET propose de créer un poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité de 27 voix pour et 1 abstention (M Lapalisse) décide de créer un poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe à compter du 01/01/2016.

P.C.C.

Aureilhan, le 12 avril 2016.

Le Maire,


Yannick BOUBÉE.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE du 7 avril 2016

Délibération n° 2016-29

Date de la convocation : 31/03/2016

Date de la publication : 12/04/2016

PRESENTS : Yannick BOUBÉE, Maire, Emmanuel ALONSO, Isabelle CHEDEVILLE, Claude PAHU, Jocelyne JOANDET, Christian ZYTYNSKI, Virginie FAVERON, Daniel LARREGOLA, Maires-Adjointes, Jean-Jacques PEYRAS, Daniel RIVIERE, Maria Begonia GRACIA, Albert LASBATS, Philippe ZANCHETTA, Yves CARRIÉ, Nicole CASTELLA, Pascale MAZOUAT, Suzan DUCASSE, Anna MECA, Olivier ESCOT-SEP, André BOYRIE, Françoise MAZOUÉ, Jean-Marc LACABANNE, Myriam LAGARDE, Jacques LAPALISSE, Audrey MAUHOURET, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Simone GASQUET, Chantal BADENCO, Sylvain RULL, Sandra BOCK.

POUVOIRS : Simone GASQUET (pouvoir à Daniel LARREGOLA), Chantal BADENCO (pouvoir à Daniel RIVIERE), Sylvain RULL (pouvoir à Emmanuel ALONSO), Sandra BOCK (pouvoir à Yannick BOUBÉE).

Secrétaire de séance : Isabelle CHEDEVILLE.

Signature d'un avenant n°2 au marché d'entretien de la voirie

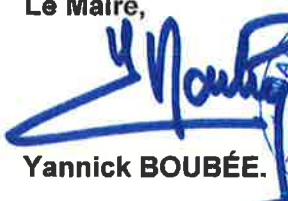
Monsieur ALONSO, Maire-Adjoint, rappelle au Conseil Municipal que par délibération en date du 9 juillet 2015, Monsieur le Maire a été autorisé à signer un marché en procédure adaptée pour les travaux de voirie, entretien et petites réparations avec l'entreprise SBTP. Il s'agit d'un marché annuel à bons de commandes (reconductible deux fois) avec bordereau de prix unitaires. Le montant minimum annuel du marché est fixé à 70 000 € HT, le montant maximum annuel à 210 000 € HT. Le marché est intitulé « Marché à bons de commande – travaux d'entretien et de petites réparations – réfection de trottoirs – petits aménagements d'espaces communs en VRD urbaine et rurale – marché de travaux ».

Monsieur ALONSO expose qu'il est nécessaire de compléter le bordereau des prix unitaires par la fourniture de bordures défensives hauteur 400 mm.

Monsieur ALONSO demande au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer cet avenant n°2 au marché d'entretien de la voirie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité de 27 voix pour et 2 abstentions (M Lapalisse, Mme Mauhourat) décide d'autoriser Monsieur le Maire, ou en son absence le 1^{er} Maire-Adjoint, à signer l'avenant n°2 au marché d'entretien de la voirie ainsi que toutes pièces nécessaires.

P.C.C.
Aureilhan, le 12 avril 2016.
Le Maire,


Yannick BOUBÉE.



Accusé de réception en préfecture
065-216500470-20160407-D2016-29-DE
Date de télétransmission : 13/04/2016
Date de réception préfecture : 13/04/2016

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE du 7 avril 2016

Délibération n° 2016-30

Date de la convocation : 31/03/2016

Date de la publication : 12/04/2016

PRESENTS : Yannick BOUBÉE, Maire, Emmanuel ALONSO, Isabelle CHEDEVILLE, Claude PAHU, Jocelyne JOANDET, Christian ZYTYNSKI, Virginie FAVERON, Daniel LARREGOLA, Maires-Adjointes, Jean-Jacques PEYRAS, Daniel RIVIERE, Maria Begonia GRACIA, Albert LASBATS, Philippe ZANCHETTA, Yves CARRIÉ, Nicole CASTELLA, Pascale MAZOUAT, Suzan DUCASSE, Anna MECA, Olivier ESCOT-SEP, André BOYRIE, Françoise MAZOUÉ, Jean-Marc LACABANNE, Myriam LAGARDE, Jacques LAPALISSE, Audrey MAUHOURAT, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Simone GASQUET, Chantal BADENCO, Sylvain RULL, Sandra BOCK.

POUVOIRS : Simone GASQUET (pouvoir à Daniel LARREGOLA), Chantal BADENCO (pouvoir à Daniel RIVIERE), Sylvain RULL (pouvoir à Emmanuel ALONSO), Sandra BOCK (pouvoir à Yannick BOUBÉE).

Secrétaire de séance : Isabelle CHEDEVILLE.

**Transfert de la compétence « Infrastructures de charge nécessaires à
l'usage de véhicules électriques et hybrides rechargeables » au
Syndicat d'Energie des Hautes-Pyrénées**

Monsieur ALONSO, Maire-Adjoint, expose les éléments suivants :

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2224-37, permettant le transfert de la compétence « Infrastructures de charge pour véhicules électriques » aux autorités organisatrices d'un réseau public de distribution d'électricité visées à l'article L.2224-31 du Code Général des Collectivités,
Vu les statuts du SDE65 ratifiés par arrêté préfectoral en date du 7 mai 2014 et notamment l'article 4-3 habilitant le SDE65 à mettre en place et organiser, pour ceux de ses membres qui lui ont confié cette compétence, un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques et hybrides rechargeables et l'article 6 portant sur les modalités du transfert de cette compétence,

Vu le projet de déploiement de bornes de recharge réparties sur l'ensemble du département des Hautes-Pyrénées adopté par le comité syndical du SDE65 en date du 19 décembre 2014,

Vu l'attribution en date du 29 mai 2015 d'une participation du Programme d'Investissements d'Avenir au projet de déploiement de bornes de recharge présenté par le SDE65 dans le cadre de l'appel à projets « Infrastructures de recharge » et la notification par la convention de financement n° 1582C0153 entre l'ADEME et le SDE65,

Accusé de réception en préfecture
065-216500470-20160407-D2016-30-DE
Date de télétransmission : 13/04/2016
Date de réception préfecture : 13/04/2016

Vu les conditions techniques et financières d'exercice de la compétence « Infrastructures de charge pour véhicules électriques » proposées par le SDE65,
Vu la délibération de la Commune en date du 18 novembre 2014, s'engageant à participer financièrement à la réalisation de cette opération et à transférer la compétence,

Considérant que le SDE65 souhaite engager en 2016 et 2017 un programme de déploiement d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables, et ce à travers un maillage cohérent tel que présenté dans le projet de déploiement susvisé,

Considérant que l'étude réalisée par le SDE65 a fait ressortir le bien-fondé de l'installation de ce type d'équipement sur le territoire de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité de 27 voix pour et 2 abstentions (M Lapalisse, Mme Mauhourat) décide :

- **d'approuver le transfert de la compétence « Infrastructures de charge pour véhicules électriques » au SDE65 pour la mise en place d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques et hybrides rechargeables.**
- **d'accepter sans réserve les conditions techniques, administratives et financières d'exercice de la compétence « Infrastructures de charge pour véhicules électriques » proposées par le SDE65, à savoir :**
 - **le SDE65 assure la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre de 2 bornes de recharge ;**
 - **la participation de la Commune est fixée forfaitairement à 2 000 € par borne à charge accélérée et à 1 000 € par borne à charge normale ;**
 - **le SDE65 assure l'exploitation et la maintenance des bornes ;**
 - **la Commune prend à sa charge le coût de l'électricité nécessaire au service ;**
 - **les autres charges d'exploitation et de maintenance sont assurées par le SDE65 en 2016 et 2017 ; au-delà, ces charges feront l'objet d'un règlement financier soumis à l'approbation du comité syndical, tenant compte des dépenses et des recettes du service, dans le cadre de l'établissement d'un budget annexe.**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires au transfert de la compétence « Infrastructures de charge pour véhicules électriques » et à la mise en œuvre du projet.**
- **De s'engager à verser au SDE65 la participation financière due en application des conditions techniques, administratives et financières pour la réalisation des travaux d'installation approuvés par la présente délibération.**
- **De s'engager à inscrire les dépenses correspondantes au budget municipal et donne mandat au maire pour régler les sommes dues au SDE65.**
- **De s'engager à accorder en 2016 et 2017 la gratuité du stationnement aux utilisateurs de véhicules électriques et hybrides rechargeables sur tout emplacement de stationnement sis sur le territoire communal, avec ou sans dispositif de recharge, en surface ou en ouvrage, géré directement par la collectivité.**

P.C.C.
Aureilhan, le 12 avril 2016.
Le Maire,


Yannick BOUBÉE.



Accusé de réception en préfecture
065-216500470-20160407-D2016-30-DE
Date de télétransmission : 13/04/2016
Date de réception préfecture : 13/04/2016



Accusé de réception en préfecture
065-216500470-20160407-D2016-30-DE
Date de télétransmission : 13/04/2016
Date de réception préfecture : 13/04/2016

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE du 7 avril 2016

Délibération n° 2016-31

Date de la convocation : 31/03/2016

Date de la publication : 12/04/2016

PRESENTS : Yannick BOUBÉE, Maire, Emmanuel ALONSO, Isabelle CHEDEVILLE, Claude PAHU, Jocelyne JOANDET, Christian ZYTYNSKI, Virginie FAVERON, Daniel LARREGOLA, Maires-Adjoint, Jean-Jacques PEYRAS, Daniel RIVIERE, Maria Begonia GRACIA, Albert LASBATS, Philippe ZANCHETTA, Yves CARRIÉ, Nicole CASTELLA, Pascale MAZOUAT, Suzan DUCASSE, Anna MECA, Olivier ESCOT-SEP, André BOYRIE, Françoise MAZOUÉ, Jean-Marc LACABANNE, Myriam LAGARDE, Jacques LAPALISSE, Audrey MAUHOURAT, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Simone GASQUET, Chantal BADENCO, Sylvain RULL, Sandra BOCK.

POUVOIRS : Simone GASQUET (pouvoir à Daniel LARREGOLA), Chantal BADENCO (pouvoir à Daniel RIVIERE), Sylvain RULL (pouvoir à Emmanuel ALONSO), Sandra BOCK (pouvoir à Yannick BOUBÉE).

Secrétaire de séance : Isabelle CHEDEVILLE.

**Groupement de commandes pour la fourniture et l'acheminement
de gaz naturel : signature du marché**

Monsieur ZYTYNSKI, Maire-Adjoint, expose qu'afin de satisfaire leurs besoins en énergie, les collectivités territoriales peuvent choisir leur fournisseur de gaz naturel depuis le 1er juillet 2004 auprès de fournisseurs agréés par la Commission de Régulation de l'Energie.

Depuis le 01 mars 2015 et ce jusqu'au 31 décembre 2016, le Grand Tarbes est porteur d'un groupement de commande pour la fourniture et l'acheminement de gaz naturel de ses propres équipements et ceux de ses communes membres pour une consommation estimée annuelle de 21GWh. Le groupement de commande de gaz naturel du Grand Tarbes dont toutes les communes membres sont adhérentes (sauf Angos et Sarrouilles car non desservi par le réseau de gaz naturel) arrive à échéance au 31 décembre 2016. Nous sommes dans l'obligation d'anticiper la fin de ce marché en lançant dès le printemps 2016 une consultation pour la fourniture et l'acheminement de gaz naturel qui prendra effet au 1er janvier 2017.

Pour rappel, la sélection du fournisseur d'électricité peut se faire de manière isolée ou par l'adhésion à un groupement de commande. La mise en place d'un groupement de commande permet d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence, de tirer parti des meilleures opportunités de prix et de services associés, du fait de cette dynamique concurrentielle. C'est dans cette optique qu'en 2015, le Syndicat Départemental d'Energie des Hautes Pyrénées (SDE65), le Conseil Général des Hautes Pyrénées et la Communauté d'Agglomération du Grand Tarbes ont créé un groupement de commande d'énergies départemental composé de 86 collectivités dont toutes les

Accusé de réception en préfecture
065-216500470-20160407-D2016-31-DE
Date de télétransmission : 13/04/2016
Date de réception préfecture : 13/04/2016

communes du Grand Tarbes sont adhérentes. Cet outil fut utilisé pour la première fois en 2015 pour la fourniture et l'acheminement de l'électricité.

En 2016, le Syndicat Départemental d'Energie des Hautes-Pyrénées propose à nouveau d'utiliser à nouveau ce groupement d'achat départemental pour procéder à une consultation pour l'achat de gaz naturel, permettant ainsi au Grand Tarbes de réaliser la mise en concurrence pour la fourniture et l'acheminement de gaz naturel.

Vu l'article 23b de la Directive Électricité n° 2003/54/CE du 26 juin 2003 prévoyant l'ouverture au secteur concurrentiel de la fourniture de gaz à compter du 1er juillet 2004 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 2004-803 du 9 août 2004 relative au service public de l'électricité et du gaz et aux entreprises électriques et gazières ;

Vu la loi n°2014-344, article 25, du 17 mars 2014 relative à la consommation ;

Vu le décret n° 2004-597 du 23 juin 2004 relatif à l'éligibilité des consommateurs de gaz ;

Vu le Code des marchés publics et notamment l'article 8 ;

Vu la délibération n°2015.41 de la Commune d'Aureilhan du 09 avril 2015 relative à l'adhésion et à la signature du groupement de commande pour la fourniture et l'acheminement d'électricité ;

Considérant la convention constitutive d'un groupement de commande pour la fourniture d'énergie signée entre le Département des Hautes Pyrénées, le SDE 65 et la Communauté d'Agglomération du Grand Tarbes, membres fondateurs et les communes dont la Commune d'Aureilhan approuvée par délibération susvisée ;

Considérant que l'accord cadre multi tribulaire, passé en appel d'offres ouvert, dont le coordonnateur était le SDE 65, n'a concerné que l'acheminement et la fourniture d'électricité ;

Considérant que le marché conclu par la Communauté d'Agglomération du Grand Tarbes, conclu pour l'acheminement et la fourniture de gaz, auquel la Commune d'Aureilhan avait adhéré, arrive à terme le 31 décembre 2016 ;

Considérant la nécessité de conclure un nouveau marché pour l'alimentation en gaz des bâtiments communaux ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité de 27 voix pour et 2 abstentions (M Lapalisse, Mme Mauhourat) décide :

- **d'approuver la participation de la Commune d'Aureilhan au groupement de commande porté par le Syndicat Départemental d'Energie des Hautes Pyrénées afin d'assurer la fourniture et l'acheminement de gaz naturel ;**
- **d'autoriser le Maire, ou en cas d'empêchement le 1er Maire-Adjoint, à signer le marché de fourniture et d'acheminement de gaz naturel à intervenir et tout document afférent à cette délibération.**

P.C.C.

Aureilhan, le 12 avril 2016

Le Maire,


Yannick BOUBÉE.



Accusé de réception en préfecture
065-216500470-20160407-D2016-31-DE
Date de télétransmission : 13/04/2016
Date de réception préfecture : 13/04/2016

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE du 7 avril 2016

Délibération n° 2016-32

Date de la convocation : 31/03/2016

Date de la publication : 12/04/2016

PRESENTS : Yannick BOUBÉE, Maire, Emmanuel ALONSO, Isabelle CHEDEVILLE, Claude PAHU, Jocelyne JOANDET, Christian ZYTYNSKI, Virginie FAVERON, Daniel LARREGOLA, Maires-Adjointes, Jean-Jacques PEYRAS, Daniel RIVIERE, Maria Begonia GRACIA, Albert LASBATS, Philippe ZANCHETTA, Yves CARRIÉ, Nicole CASTELLA, Pascale MAZOUAT, Suzan DUCASSE, Anna MECA, Olivier ESCOT-SEP, André BOYRIE, Françoise MAZOUÉ, Jean-Marc LACABANNE, Myriam LAGARDE, Jacques LAPALISSE, Audrey MAUHOURAT, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Simone GASQUET, Chantal BADENCO, Sylvain RULL, Sandra BOCK.

POUVOIRS : Simone GASQUET (pouvoir à Daniel LARREGOLA), Chantal BADENCO (pouvoir à Daniel RIVIERE), Sylvain RULL (pouvoir à Emmanuel ALONSO), Sandra BOCK (pouvoir à Yannick BOUBÉE).

Secrétaire de séance : Isabelle CHEDEVILLE.

Souscription de parts sociales de la société coopérative d'intérêt collectif « initiatives pour une économie solidaire »

Monsieur le Maire expose que « Initiatives pour une Economie Solidaire » (IÉS) est une Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) qui finance des entreprises solidaires en Languedoc Roussillon et Midi-Pyrénées.

Forte de près de 900 coopérateurs qui apportent leur épargne, dont 60 personnes morales, IÉS dispose aujourd'hui d'un capital de 1.5 M€, entièrement dédié au financement d'entreprises œuvrant dans le champ de l'Economie Sociale et Solidaire.

Structurée en groupes locaux au sein de la grande Région Languedoc Roussillon Midi Pyrénées, la coopérative s'attache ainsi à assurer une très grande proximité entre épargne locale collectée et entreprises locales financées. Ce « circuit court financier » permet ainsi de mettre en œuvre un accompagnement des entreprises dans la durée.

L'intervention d'IÉS dans les entreprises se traduit par un abondement des fonds propres (Haut de bilan) selon des formes diverses, de l'entrée au capital des entreprises, aux prêts participatifs. Des modalités particulières sont mises en place pour les coopératives ou les associations ayant une activité commerciale importante.

En Hautes Pyrénées, la SCIC IÉS regroupe 63 coopérateurs, dont 5 personnes morales ; elle finance et accompagne 3 entreprises, dont deux qui ont leur activité sur l'agglomération.

Considérant l'intérêt que représente pour notre territoire l'activité d'IÉS Monsieur le Maire propose de souscrire 10 actions au coût nominal de 76 euros.

Vu le Code Général des CT et notamment son article L 2253-7,
Vu les articles 2 et 3 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité de 27 voix pour et 2 abstentions (M Lapalisse, Mme Mauhourat) décide :

- de déclarer d'intérêt communal la souscription de parts sociales auprès d'Initiatives pour Economie Solidaire,
- de souscrire 10 parts sociales à la valeur nominale de 76 euros,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement le Premier Maire-Adjoint, afin de prendre toutes dispositions pour l'exécution de cette délibération.

P.C.C.

Aureilhan, le 12 avril 2016.

Le Maire,



Yannick BOUBÉE.

Accusé de réception en préfecture
065-216500470-20160407-D2016-32-DE
Date de télétransmission : 13/04/2016
Date de réception préfecture : 13/04/2016

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE du 7 avril 2016

Délibération n° 2016-33

Date de la convocation : 31/03/2016

Date de la publication : 12/04/2016

PRESENTS : Yannick BOUBÉE, Maire, Emmanuel ALONSO, Isabelle CHEDEVILLE, Claude PAHU, Jocelyne JOANDET, Christian ZYTYNSKI, Virginie FAVERON, Daniel LARREGOLA, Maires-Adjoint, Jean-Jacques PEYRAS, Daniel RIVIERE, Maria Begonia GRACIA, Albert LASBATS, Philippe ZANCHETTA, Yves CARRIÉ, Nicole CASTELLA, Pascale MAZOUAT, Suzan DUCASSE, Anna MECA, Olivier ESCOT-SEP, André BOYRIE, Françoise MAZOUÉ, Jean-Marc LACABANNE, Myriam LAGARDE, Jacques LAPALISSE, Audrey MAUHOURET, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Simone GASQUET, Chantal BADENCO, Sylvain RULL, Sandra BOCK.

POUVOIRS : Simone GASQUET (pouvoir à Daniel LARREGOLA), Chantal BADENCO (pouvoir à Daniel RIVIERE), Sylvain RULL (pouvoir à Emmanuel ALONSO), Sandra BOCK (pouvoir à Yannick BOUBÉE).

Secrétaire de séance : Isabelle CHEDEVILLE.

Cession d'une partie des parcelles cadastrées AN 596, AN 597 et AN 609

Monsieur ALONSO, Maire-Adjoint, rappelle au Conseil Municipal que PROMOLOGIS poursuit son opération de construction située avenue du Pic du Midi à Aureilhan.

En effet, un permis de construire référencé 065 047 15 J0023 a été déposé en Mairie le 27/08/2015 pour la construction de 16 logements et un permis d'aménager référencé 065 047 15 J0002 pour la création d'un lotissement de 20 lots. Ces dossiers sont en cours d'instruction.

Ces deux projets nécessitent l'acquisition de parcelles communales et une délibération a été prise par le Conseil Municipal dans sa séance du 14 octobre 2015. Or il s'avère que des modifications sont intervenues sur l'emprise de ces parcelles afin de modifier le tracé de la voie d'accès notamment.

Il convient donc de retirer la délibération n° 2015-68 en date du 14 octobre 2015 et de délibérer à nouveau.

Ces deux projets nécessitent désormais la cession de 11 007 m² représentant une partie des parcelles cadastrées AN 596, AN 597 et AN 609.

Les services de France Domaine, dans leur avis du 16/06/2015, ont évalué le prix de ces parcelles à 25 euros le m² soit 275 175 €.

Monsieur ALONSO précise que les frais afférents à l'acquisition sont à la charge de l'acquéreur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité de 27 voix pour et 2 abstentions (M Lapalisse, Mme Mauhourat) décide :

- De retirer la délibération n°2015-68 en date du 14 octobre 2015.

- D'autoriser la cession d'une partie des parcelles cadastrées AN 596, AN 597 et AN 609 d'une contenance totale de 11 007 m² au prix de 275 175 euros à PROMOLOGIS. Les frais notariés et les frais de bornage restent à la charge de l'acquéreur.
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou en son absence le 1^{er} Maire-Adjoint, à signer l'acte notarié ainsi que toutes pièces nécessaires.

P.C.C.

Aureilhan, le 12 avril 2016.

Le Maire,


Yannick BOUBÉE.



Accusé de réception en préfecture
065-216500470-20160407-D2016-33-DE
Date de télétransmission : 13/04/2016
Date de réception préfecture : 13/04/2016

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE du 7 avril 2016

Délibération n° 2016-34

Date de la convocation : 31/03/2016

Date de la publication : 12/04/2016

PRESENTS : Yannick BOUBÉE, Maire, Emmanuel ALONSO, Isabelle CHEDEVILLE, Claude PAHU, Jocelyne JOANDET, Christian ZYTYNSKI, Virginie FAVERON, Daniel LARREGOLA, Maires-Adjoints, Jean-Jacques PEYRAS, Daniel RIVIERE, Maria Begonia GRACIA, Albert LASBATS, Philippe ZANCHETTA, Yves CARRIÉ, Nicole CASTELLA, Pascale MAZOUAT, Suzan DUCASSE, Anna MECA, Olivier ESCOT-SEP, André BOYRIE, Françoise MAZOUÉ, Jean-Marc LACABANNE, Myriam LAGARDE, Jacques LAPALISSE, Audrey MAUHOURAT, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Simone GASQUET, Chantal BADENCO, Sylvain RULL, Sandra BOCK.

POUVOIRS : Simone GASQUET (pouvoir à Daniel LARREGOLA), Chantal BADENCO (pouvoir à Daniel RIVIERE), Sylvain RULL (pouvoir à Emmanuel ALONSO), Sandra BOCK (pouvoir à Yannick BOUBÉE).

Secrétaire de séance : Isabelle CHEDEVILLE.

Motion de défense du tissu éducatif communal

Par courrier reçu le 18 mars dernier, la Municipalité a été informée par les Services Académiques de la fermeture de deux classes sur les écoles d'Aureilhan pour la rentrée scolaire 2016-2017 : une classe à l'école élémentaire Joliot-Curie, une classe à l'école maternelle Marcel Pagnol.

Concernant l'école Joliot-Curie, depuis plus de trois ans maintenant, la Municipalité a affecté à cette école totalement rénovée en 2010 (plus de 300 000 € de travaux) plusieurs dizaines d'élèves, de manière dérogatoire à la carte scolaire (périmètre d'affectation de chaque école), pour compenser une érosion continue et significative des effectifs.

Ces transferts d'élèves, devenus aujourd'hui préjudiciables à d'autres établissements scolaires, ne seront donc pas renouvelés. Pour la rentrée de septembre 2016-2017, les prévisions s'établissent à 82 élèves, ce qui génère la fermeture de la 5^{ème} classe. L'effectif moyen par classe sera alors de 20,50 élèves.

Le Conseil Municipal, soucieux de conserver le potentiel éducatif d'une ville dont la démographie reste pour le moins étale, déplore la fermeture de la 5^{ème} classe à l'école Joliot-Curie et demande à l'Inspection Académique la poursuite d'un accompagnement de proximité adéquat.

Concernant l'école Marcel Pagnol, l'Éducation Nationale a décidé de supprimer la 6^{ème} classe. Le Conseil municipal conteste fermement la fermeture de classe à l'école Marcel Pagnol :

- Attendu que l'éducation demeure une priorité constante de la Ville ;
 - Attendu que la Commune a procédé à la rénovation et à l'extension de l'école Marcel Pagnol en 2010, dont la création de la 6^{ème} classe, avec un soutien important de l'Etat ; cet investissement s'est chiffré à 850 000 € ;
 - Attendu que la scolarisation des enfants de moins de 3 ans, priorité nouvelle de l'Education Nationale pour l'école primaire dans le cadre de la refondation de l'école, a une influence positive sur les enfants pour les apprentissages et leur sociabilisation ;
 - Attendu que des enfants nés en 2014 sont déjà inscrits par leurs parents, ce qui démontre leur confiance au service public de l'Education Nationale et leur attachement à l'école Marcel Pagnol ;
 - Attendu que les prévisions de l'école maternelle pour la rentrée 2016 témoignent d'une stabilité des effectifs (2015 : 124 élèves ; 2016 : 125 élèves) ;
-
- Attendu que l'augmentation du nombre d'élèves (24,5 en cas de fermeture) par classe pourrait affecter l'attractivité de l'école Marcel Pagnol ;

Attendu qu'en matière de politique sociale, un agent territorial spécialisé des écoles maternelles sera appelé à faire valoir ses droits à la retraite en décembre 2017 ; il serait donc pertinent, dans la mesure où cette fermeture était justifiée par une baisse réelle et constatée d'élèves, de la différer d'une année sachant que la Commune affecte une ATSEM par classe et n'a pas la possibilité de reclasser cet agent ;

Pour toutes ces raisons, le Conseil municipal :

- **Après avoir constaté que jamais à Aureilhan, pour le moins pas ces 40 dernières années, deux fermetures de classes n'étaient intervenues simultanément,**
 - **Après avoir souligné l'effort considérable qui a été réalisé dans l'immobilier scolaire puisque les 5 écoles de la Commune ont été rénovées entre 2010 et 2015 pour un montant total de travaux de 2,5 millions d'euros,**
 - **Après avoir noté que la population de la Commune ne régressait pas, qu'Aureilhan était devenue la 3^{ème} Ville des Hautes-Pyrénées, que les effectifs scolaires diminuent dans les écoles du centre-ville alors que les nouveaux logements se sont construits dans leur secteur de recrutement,**
- **Demande aux Services compétents de l'Education Nationale de dresser très rapidement un diagnostic du service public dans la Commune pour identifier les causes, apparemment aujourd'hui incompréhensibles, de la situation actuelle ;**
 - **Demande à Monsieur l'Inspecteur d'Académie, dans l'attente des résultats de cette étude et compte tenu du départ à la retraite d'une ATSEM en décembre 2017, de surseoir à la fermeture de la 6^{ème} classe de l'école maternelle Marcel Pagnol pour la rentrée de septembre 2016.**

Motion adoptée par le Conseil Municipal, à la majorité de 27 voix pour et 2 abstentions (M Lapalisse, Mme Mauhourat), le 7 avril 2016, à Aureilhan et adressée en copie à :

Accusé de réception en préfecture 065-216500470-20160407-D2016-34-DE Date de télétransmission : 13/04/2016 Date de réception préfecture : 13/04/2016

- Madame Najat VALLAUD-BELKACEM, Ministre de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
- Monsieur Jean GLAVANY, Député des Hautes-Pyrénées et Vice-Président du Conseil Départemental

P.C.C.
Aureilhan, le 12 avril 2016
Le Maire,


Yannick BOUBÉE.



Accusé de réception en préfecture
065-216500470-20160407-D2016-34-DE
Date de télétransmission : 13/04/2016
Date de réception préfecture : 13/04/2016



Accusé de réception en préfecture
065-216500470-20160407-D2016-34-DE
Date de télétransmission : 13/04/2016
Date de réception préfecture : 13/04/2016